



DEMANDE D'ADHÉSION — ADULTE

N° de membre (iMIS) _____

Vous devez être une femme et avoir au moins 18 ans ou l'âge de la majorité dans votre province ou territoire.

PARTIE A : Renseignements aux fins de communication

Candidate

Nom :

Prénom et initiales _____

Nom de famille _____

Adresse :

App./N° Rue _____

Ville _____

Province _____

Code postal _____

Téléphone :

Rés. : () _____

Travail : () _____

Cell. : () _____

Courriel :

Télec. : () _____

Personne à aviser en cas d'urgence

Nom :

Prénom et initiales _____

Nom de famille _____

Téléphone :

Rés. : () _____

Travail : () _____

Cell. : () _____

PARTIE B : Intérêt et disponibilité

Quel type d'expérience guide vous intéresse?

Travail auprès des filles dans les unités

Autre

Sparks 5-6

Brownies 7-8

Guides 9-11

Pathfinders 12-14

Rangers 15+

Secteur ou collectivité

Unité de préférence : _____

de préférence : _____

Si autre, veuillez préciser : _____

Disponible le: lundi

mardi

mercredi

jeudi

vendredi

samedi

Moment : jour

soir

Date où vous pouvez commencer : _____

PARTIE C : Adhésion antérieure

Avez-vous déjà été membre des Guides ou des Éclaireuses dans un autre pays? Oui Non

Si oui, dans quel pays? _____

Combien d'années? _____

Fille _____

Adulte _____

Avez-vous déjà été membre des Guides du Canada? Oui Non (Si oui, répondre aux questions suivantes) :

1. Fille – Prix obtenus : Cordon or

Cordon du Canada

Prix d'or de la commissaire générale

Épinglette Cadet C

Cordon Guide accomplie

Autre

Nombre d'années comme fille membre au Canada : _____

2. Adulte - Poste(s) occupé(s) : _____

Date du début de l'adhésion : _____

Date de la fin de l'adhésion : _____

Secteur/collectivité : _____

Ville : _____

Province : _____

Nom utilisé s'il diffère du nom actuel : _____

Mentorat

Dans le cadre du programme de mentorat des GGC, chaque nouvelle responsable est jumelée à une responsable formée et expérimentée (mentore). Les nouvelles responsables sont inscrites comme mentorées et sont avisées lorsqu'elles sont jumelées à leur mentore.

Nous protégeons et respectons vos renseignements personnels. Ces renseignements ne sont utilisés qu'aux fins énoncées sur le formulaire ou visées par celui-ci. Pour plus d'information, consultez notre énoncé sur la confidentialité à www.girlguides.ca ou communiquez avec votre bureau provincial ou le Bureau national pour obtenir un exemplaire de l'énoncé.



PARTIE D : Références et vérification des antécédents

La sécurité des filles est notre priorité majeure. Dans le cadre de votre démarche d'adhésion, vous devez soumettre une attestation de vérification de casier judiciaire (VCJ) remontant à six mois au plus qui répond à nos exigences de sélection, passer une entrevue de sélection initiale, suivre la formation Initiation au guidisme et fournir deux références relativement à votre travail, à vos expériences comme bénévole ou à votre vie personnelle. Si vous êtes récemment déménagée dans une nouvelle collectivité, vous pouvez fournir les noms de personnes de votre ancienne collectivité.

NOTE : Les filles membres qui deviennent membres adultes et les membres qui reviennent après une absence de deux ans ou moins n'ont pas à fournir de références ou à passer une entrevue initiale. Toutefois, ces personnes doivent remplir la première page du formulaire, remettre une attestation de VCJ valide et signer l'Entente des membres bénévoles à la page 2.

Référence n° 1

Nom :	_____	_____	Lien :	_____
	Prénom	Nom de famille		
Adresse :	_____	_____	_____	_____
	App./N°. Rue	Ville	Province	Code postal
Depuis quand connaissez-vous cette personne?	An(s) :	_____	Mois :	_____
Tél. – Rés. :	() _____	Courriel :	_____	

Référence n° 2

Nom :	_____	_____	Lien :	_____
	Prénom	Nom de famille		
Adresse :	_____	_____	_____	_____
	App./N°. Rue	Ville	Province	Code postal
Depuis quand connaissez-vous cette personne?	An(s) :	_____	Mois :	_____
Tél. – Rés. :	() _____	Courriel :	_____	

PARTIE E : Utilisation de l'information

Cochez si vous ne désirez pas que votre nom figure sur les listes du secteur ou de la coll. adm. aux fins suivantes :

- Activités de financement Sondages de suivi Information sur des événements non guides

PARTIE F : Entente des membres bénévoles

En signant cette entente, j'affirme que :

- je comprends que l'obtention d'un poste à titre de membre bénévole des Girl Guides of Canada – Guides du Canada n'est pas automatique et que je dois compléter avec succès le processus de vérification des antécédents pour devenir membre bénévole;
- je suis une femme et que j'ai l'âge de la majorité déterminé dans ma province ou territoire;
- j'accepte de participer à la formation TEAM (Training and Enrichment for Adult Members) si elle est requise par mon poste;
- j'ai lu et je comprends le **Code de conduite** et que j'accepte de m'y conformer et d'en respecter les règles;
- une représentante des Girl Guides Canada – Guides du Canada communiquera avec les personnes dont j'ai donné le nom en référence et me demandera de soumettre une attestation de vérification du casier judiciaire (VCJ).

Signature de la candidate : _____ Date : _____

À usage interne seulement :

Poste :	_____	Unité :	_____	Code iMIS de l'unité :	_____
N° du secteur/de la collectivité administrative :	_____	Région :	_____		

Nous protégeons et respectons vos renseignements personnels. Ces renseignements ne sont utilisés qu'aux fins énoncées sur le formulaire ou visées par celui-ci. Pour plus d'information, consultez notre énoncé sur la confidentialité à www.girlguides.ca ou communiquez avec votre bureau provincial ou le Bureau national pour obtenir un exemplaire de l'énoncé.



*VEUILLEZ DÉTACHER CETTE PAGE ET LA CONSERVER DANS VOS DOSSIERS.
NE LA RETOURNEZ PAS AVEC VOTRE DEMANDE SIGNÉE.*

Code de conduite

(Révision : 9 décembre 2010)

Le présent Code de conduite fait partie intégrante de l'implication dans les Girl Guides of Canada – Guides du Canada (GGC). Le Code de conduite exige que tous les membres, bénévoles, employés et parents ou tuteurs des membres se conforment aux règles suivantes :

1. S'abstenir de toute parole, de toute action et de tout comportement, de quelque forme que ce soit, manifestant un manque de respect envers d'autres membres, bénévoles, employés ou membres des familles de telles personnes.
2. Maintenir la réputation et l'intégrité des GGC en s'assurant que leur conduite, que ce soit en personne, en ligne ou autrement, soit une source d'honneur et de fierté pour les GGC.
3. Veiller à procurer un environnement qui soit sécuritaire et protège les membres, filles et adultes, les bénévoles et les employés contre la violence psychologique, physique, verbale et sexuelle.
4. Respecter le droit à la protection de la vie privée des autres membres, bénévoles et employés, et le caractère confidentiel de leurs renseignements personnels.
5. Agir avec honnêteté et intégrité dans toute transaction portant sur les biens, les fonds ou tout autre élément d'actif appartenant aux GGC.
6. Respecter et observer les lois du Canada et de la province pertinente ou du territoire pertinent.
7. Traiter les membres, bénévoles, employés et familles des membres équitablement, sachant que les GGC ne tolèrent aucune discrimination illicite fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la citoyenneté, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la capacité mentale ou physique, les croyances politiques, le statut socio-économique, l'état de santé, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou tout autre motif énoncé dans la législation sur les droits de la personne de la juridiction dans laquelle les personnes concernées se trouvent.

De plus, les membres, bénévoles et employés doivent observer ce qui suit :

8. Souscrire aux principes de la Promesse et de la Loi des GGC, et adhérer aux règlements, aux politiques et aux méthodes des GGC.
9. Assumer les rôles et responsabilités énoncés dans leur description de tâches (s'il y a lieu) et exercer leurs fonctions dans les limites de leur autorité.
10. Assurer diligemment la confidentialité de tout renseignement relatif aux Guides du Canada obtenu dans l'exercice de leurs fonctions guides qui n'est pas du domaine public.

Les Girl Guides of Canada – Guides du Canada se réservent le droit de prendre des mesures relativement à toute violation du Code de conduite.



*VEUILLEZ DÉTACHER CETTE PAGE ET LA CONSERVER DANS VOS DOSSIERS.
NE LA RETOURNEZ PAS AVEC VOTRE DEMANDE SIGNÉE.*

Le Code de conduite et vous

(Mars 2011)

Les valeurs mises de l'avant par les Girl Guides du Canada – Guides du Canada (GGC) sont énoncées dans la Promesse et la Loi, et appuyées solidement par le Code de conduite. Puisque vous faites partie de la communauté guide, vous – filles membres et parents/tuteurs, membres adultes, bénévoles et employés – avez le droit de bénéficier d'un environnement respectueux, sécuritaire et positif. Ce droit s'accompagne de la responsabilité d'assurer que l'expérience soit respectueuse, sécuritaire et positive pour toutes les personnes qui sont impliquées dans le mouvement guide.

Chaque personne impliquée dans les GGC a des rôles et des responsabilités à assumer relativement au Code de conduite :

- Respecter les principes du Code de conduite et être personnellement responsable de vos actions et de vos comportements.
- Vous tenir responsables les unes les autres de vos actions et de vos comportements.
- Communiquer de façon ouverte, claire et respectueuse pour résoudre les problèmes.
- Prendre des mesures promptes et raisonnables pour régler les problèmes en temps opportun afin d'éviter une escalade inutile, et demander de l'aide au besoin.
- Être un modèle pour les autres, particulièrement pour nos filles membres/filles/pupilles.

Les GGC s'attendent à ce que les membres adultes travaillant auprès des filles :

- présentent et expliquent le Code de conduite aux filles de leur unité et s'entendent avec elles sur son application à leur unité;
- s'informent sur les politiques et les méthodes des GGC;
- expliquent aux bénévoles non membres et aux parents/tuteurs les politiques et les méthodes pertinentes à leur interaction avec les GGC;
- communiquent régulièrement et de façon significative avec les parents/tuteurs;
- appliquent des règles de comportement uniformes pour toutes les filles.

Les GGC s'attendent à ce que les parents/tuteurs :

- encouragent et aident leur fille/pupille à respecter le Code de conduite;
- s'assurent que tout autre parent/tuteur de leur fille/pupille connaisse le Code de conduite et la responsabilité qui lui incombe de le respecter dans ses interactions avec les GGC;
- soutiennent les efforts des GGC et de ses membres adultes pour maintenir un environnement où tout le monde aime le guidisme;
- communiquent régulièrement et de façon significative avec les responsables de l'unité de leur fille/pupille.

Les GGC s'attendent à ce que les filles membres :

- participent à la programmation avec leur responsable d'unité en vue de connaître le Code de conduite et nos règles de comportement.

On peut obtenir la politique sur le Code de conduite en s'adressant à un membre adulte ou à un bureau provincial. Les membres adultes et les employés peuvent accéder aux politiques liées au Code de conduite au moyen de la Zone des membres.